Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260624-DB_2026_093_V2-DE

COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 24 JUIN 2026

L'an deux mille vingt six, le **vingt-quatre juin** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie (salle du conseil), en séance ordinaire sous la présidence de Madame Sandra LE MEUR, Maire.

Membres Présents :
Mme Sandra LE MEUR, M. Roland RAOULT **(dès son arrivée à 19h27 pour la délibération n°2026-094)**, Mme Cristina FEUNTEUN, M. Alain RAULT, Mme Isabelle LE GALL, M. Philippe BAPTISTA SOARES, Mme Vanessa RIVET, M. Jean-Yves THOMAS, Mme Martine HERNOT, M. Patrick ALLAND, M. André NAVINER, Mme Catherine MICHEL, M. Pascal HERVÉ, Mme Françoise EUGENI, M. Fabrice LEMERCIER, Mme Claudia VADUVA, M. Olivier BERNA, Mme Isabelle HERVÉ, Mme Myriam GALAN, Mme Julie LEMAITRE, M. Franck LUCAS, M. Erwan LACHIVER, M. Jérôme RÉLO, M. Ludovic MICHEL, Mme Marie-Odile SCOUPE, Mme Solenn INIZAN, Mme Valérie RENAULT, Mme Jennifer MONTIS, M. Axel LE CARDINAL

Membres absents excusés ayant donné procuration :
M. Roland RAOULT a donné procuration à Mme Isabelle LE GALL
(jusqu'à son arrivée à 19h27 - délibération n°2026-093)

Secrétaire de séance : M. Ludovic MICHEL

Assistaient également : M. Thomas TOUBOULIC (DGAS)
et Mme Paula CAMPO FERNANDEZ (chargée de projets)

DÉLIBÉRATION N° 2026-093

Rapporteur : Vanessa RIVET, Adjointe au Maire à l'Enfance, Jeunesse et Éducation

OBJET : ENFANCE JEUNESSE ÉDUCATION – CONVENTION « PROMENEURS DU NET »

La Commune de Trégueux, particulièrement attentive à l'accompagnement de sa jeunesse, joue un rôle de proximité essentiel pour les 11-25 ans grâce au dynamisme du Local Ados et de la Structure Infos Jeunes (SIJ). Ces deux équipements sont animés au quotidien par deux animatrices-informatrices jeunesse.

Aujourd'hui, l'environnement des jeunes s'est largement digitalisé. Pour répondre à ces nouveaux modes de vie et maintenir le lien social, la SIJ s'est inscrite, depuis plusieurs années, dans le dispositif national « Promeneurs du Net », piloté par la Caisse d'Allocations Familiales, l'Etat et la Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole.

Le promeneur du Net est un professionnel qui étend sa mission d'animateur jeunesse sur internet et ses réseaux sociaux.

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 022-212203608-20260624-DB_2026_093_V2-DE

Son action se structure autour de trois axes principaux :

- Écoute et orientation : Répondre aux questions des jeunes sur l'orientation, le logement, l'emploi ou la santé dans un cadre informel et sécurisant.
- Prévention : Sensibiliser aux risques du numérique (cyber harcèlement, fake news, gestion de l'image de soi).
- Accompagnement de projets : Détecter des initiatives de jeunes nées sur le web pour les amener vers une réalisation concrète et physique au sein de la commune.

Cette présence numérique est devenue un outil indispensable de la politique jeunesse, agissant comme une passerelle efficace vers la structure physique (la SIJ).

Une convention de partenariat entre la Ville de Trégueux, la Caisse d'Allocations Familiales, la Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole et l'ADIJ 22 a déjà été établie. Cette convention actuelle arrivant à échéance, il est proposé de renouveler ce partenariat pour une nouvelle période de 4 ans afin de pérenniser cette action éducative indispensable.

Il est proposé que deux professionnelles du secteur Jeunesse puissent être alors labellisées "Promeneurs du Net" afin d'assurer une présence éducative bienveillante sur les réseaux sociaux (Instagram, Snapchat, Discord, etc.) fréquentés par les jeunes de la Commune.

Ce dispositif ouvre droit, par ailleurs, à un soutien financier et technique de la Caisse d'Allocations Familiales pour le fonctionnement de la structure : une aide au démarrage, déjà sollicitée par la SIJ de Trégueux, une aide matérielle, mobilisable tous les 3 ans pour du renouvellement de matériel informatique.

Le projet de convention « Promeneurs du net » 2026 est annexé à la présente délibération.

Vu l'avis favorable de la commission Enfance Jeunesse Education réunie le 15 juin 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DÉCIDE :

- **D'ADOPTER la convention relative au déploiement du dispositif "Promeneurs du net", coordonné et animé par deux professionnelles du Secteur Jeunesse,**
- **D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire au déploiement de ce dispositif "Promeneurs du net" sur la Commune de Trégueux.**

A Trégueux, le 26 juin 2026

Le secrétaire de séance,
M. Ludovic MICHEL

Le Maire,
Mme Sandra LE MEUR